Carrières universitaires

Procédures et points importants

Robin Roche – robin.roche@utbm.fr

Maître de Conférences

Membre de la section CNU 63

FEMTO-ST, CNRS, Université Bourgogne Franche-Comté, UTBM

Journées SEEDS–JCGE, 13 Juin 2019

CNU

Conseil National des Universités

Les carrières universitaires

Deux grands corps d'enseignants-chercheurs :

- MCF : maîtres de conférences
- PU : professeurs des universités

Caractéristiques :

- Emplois de la fonction publique d'Etat
- Accès par concours puis titularisation
- Rémunération suivant grilles, minimum de 2460,16 EUR brut par mois (hors impôts)
- Rôles définis par décret (voir LégiFrance)
- Activités principales :
  - Enseignement : cours, TD, TP, suivis, ...
  - Recherche : publications, doctorants, projets, jurys, évaluations, ...
  - Responsabilités administratives : directions, conseils centraux, ...

Attention : les procédures de recrutement sont strictes, et totalement différentes de celles existant pour d'autres institutions (CNRS, INRIA, etc.) ou dans le privé

Le CNU

CNU : Conseil National des Universités

- Créé en 1945, gère les carrières des enseignants-chercheurs en France
- Evaluation des qualifications, promotions, PEDR, CRCT, suivis de carrière
- Membres élus (2/3) ou nommés (1/3) pour 4 ans parmi les MCF et PU
- Organisé en sections disciplinaires, dont :
  - **63 Génie électrique, électronique, photonique et systèmes**
  - 61 Génie informatique, automatique et traitement du signal
  - 60 Mécanique, génie mécanique, génie civil
  - 30 Milieux denses et matériaux

Pour la section 63 (1700 MCF et PU) :

- Liste des membres disponible, une centaine au total
- Equilibre géographique, thématique, de grade, de taille d'université, etc.
- Nombreuses informations utiles disponibles sur le site

Site web : www.conseil-national-des-universites.fr

- Naviguer vers la catégorie Sciences, puis section 63
- Attention, site très lent et peu ergonomique !

La qualification (CNU)

Nécessaire pour candidater à un poste de MCF...
mais ne garantie en rien d'avoir un poste ensuite

Calendrier : attention aux dates précises, changeant chaque année

- Inscription : octobre – Ne pas oublier !
- Envoi du dossier complet : mi-décembre – Il faut avoir soutenu à cette date
- Résultats : février
- Tout est en ligne sur Galaxie

Procédure d'évaluation pour chaque dossier :

- Attribution de 2 rapporteurs
- Lecture des 2 rapports en session
- Décision par l'ensemble de la section, vote si nécessaire
- Recours possible

Il est possible de demander la qualification dans plusieurs sections

La qualification (CNU)

Critères d'évaluation :

- Présence de **toutes** les pièces demandées (général et section)
- Publications récentes : minimum de 1 revue et 2 conférences internationales reconnues
- Enseignement récent : minimum de 50 heures en présentiel
- Appartenance à la section : mots-clés, sections des encadrants et du jury, publis, ...
- Connaissance du système universitaire français

Si un seul des items ci-dessus est négatif, la qualification est refusée !

Bien vérifier toutes les pièces : rapports des rapporteurs de thèse, attestations d'enseignement, liste des publis, copie de la thèse étrangère, emails d'acceptation d'articles, etc.

La qualification (CNU)

Voir le site de la section pour la checklist et différents conseils !

Contactez les membres CNU de votre université / labo si nécessaire

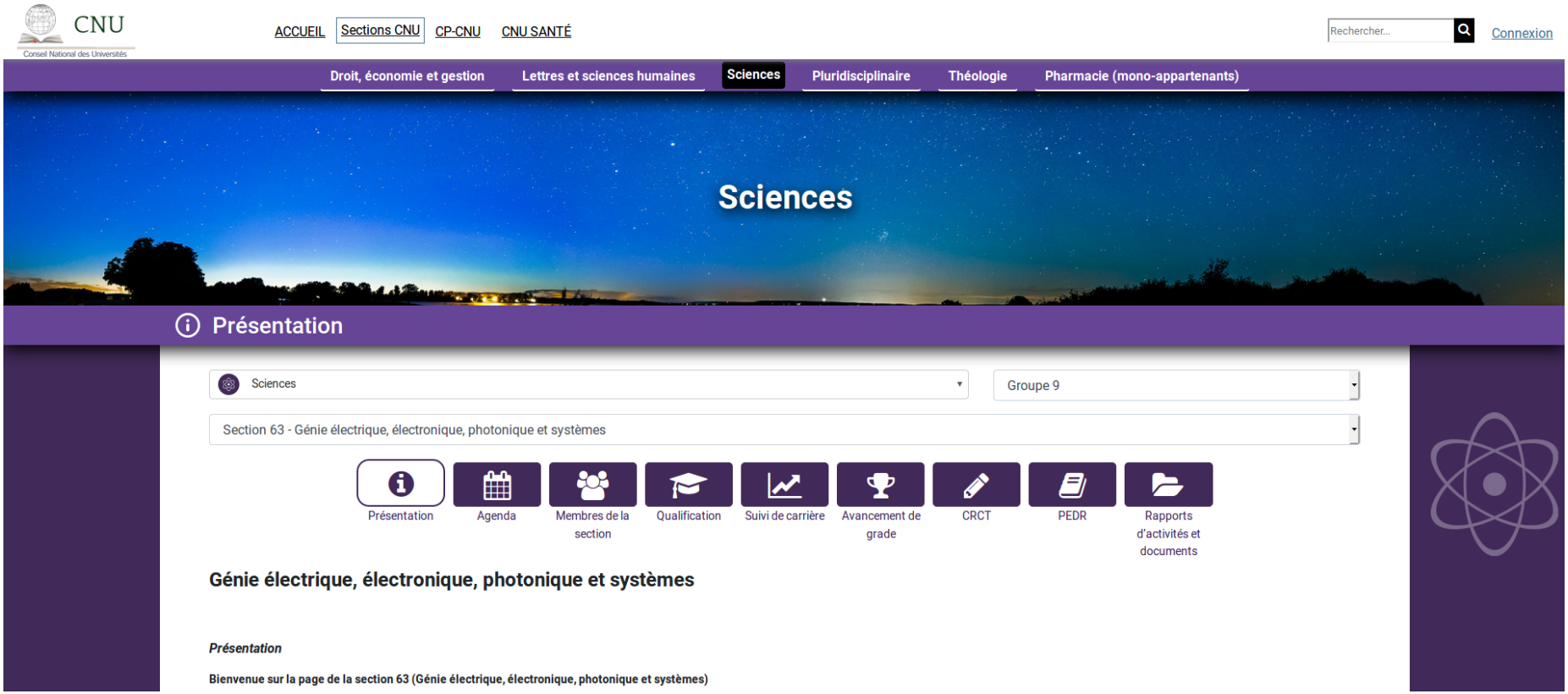

La qualification (CNU)

Quelques statistiques pour 2018 et la section 63 :

- Candidats : 318
- Taux de qualification : 66 %
- Age : 24 à 60 ans, moyenne à 31
- Plus de la moitié des refus à cause de pièces manquantes !
- Moyenne de 3,75 revues et 5,95 conférences internationales

Voir également les rapports d'activité et statistiques sur le site de la section

Les auditions (universités)

Calendrier : attention aux dates précises, changeant chaque année

- Publication des postes sur Galaxie : février, mars
- Dépôt des candidatures sur Galaxie et papier : mars
- Auditions sur site : mai (parfois peu de temps après convocation, pas de choix de date)
- Résultats : juin
- Prise de poste : début septembre, titularisation 1 an après si validée
- Des postes peuvent être publiés au « fil de l'eau »toute l'année

Procédure d'évaluation des candidatures :

- Formation d'un comité de sélection (internes/externes, parité, MCF/PU, ...)
- Le comité fait une première sélection pour les auditions
- Le comité auditionne les candidats
- Le comité réalise un classement des meilleurs candidats auditionnés

Les auditions (universités)

Quelques conseils pour les auditions :

- L'embauche est potentiellement « à vie », on ne recrute donc pas « n'importe qui » !
- **Prendre contact avec les responsables recherche et enseignement**
- Idéalement, prendre rendez-vous sur place avant l'audition
- Bien préparer l'audition : présentation du projet, mise en situation (cours), questions, ...
- Ce qu'on cherche à évaluer sur un profil :
  - Capacité à enseigner efficacement aux étudiants, créer des modules, ...
  - Capacité à publier, monter et gérer des projets, créer des partenariats, ...
  - Capacité à s'intégrer à des équipes
  - Capacité à proposer, faire évoluer, innover, prendre des responsabilités, ...
- On s'intéresse donc à ce que vous pourrez apporter, pas seulement ce que vous avez fait

Perspectives

Passage de MCF vers le corps des PU :

- Passer une habilitation à diriger des recherches (HDR)
- Obtenir la qualification aux fonctions de PU
- Réussir un concours, similaire à celui des postes MCF

Promotions possibles, via le CNU ou en local, sur dossier :

- MCF : hors classe, puis classe exceptionnelle
- PU : 1ère classe, puis classe exceptionnelle 1 puis 2

Autres possibilités :

- PEDR : prime d'encadrement doctoral et de recherche
- CRCT : congé pour recherches ou conversions thématiques
- Détachement ou mise à disposition

Questions

Si vous en avez, c'est le moment !

Présentations suivantes : CNRS et industrie

Il sera également possible de discuter avec nous individuellement après les présentations